



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 28 de l'ordre du jour

Promotion de la femme

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteuse : M^{me} Adriana Murillo Ruin (Costa Rica)

Rectificatif

1. Projet de résolution III, quatrième alinéa du préambule

[Ce changement ne concerne que la version anglaise.]

2. Projet de résolution III, paragraphe 2 b)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

b) Œuvrer en faveur de l'autonomisation politique et socioéconomique des femmes rurales et les aider à prendre pleinement part sur un pied d'égalité aux décisions à tous les niveaux, notamment par des mesures volontaristes, le cas échéant, et en soutenant les associations féminines et agricoles dont de petites exploitantes agricoles sont membres et les syndicats ou autres organisations et groupements de la société civile qui défendent les droits des femmes rurales;

3. Projet de résolution III, paragraphe 2 d)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

d) Faire en sorte que les femmes rurales soient entendues et participent à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et activités liées aux situations d'urgence – catastrophes naturelles, aide humanitaire, consolidation de la paix et reconstruction après les conflits – et prendre les mesures voulues pour éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes rurales;



4. Projet de résolution III, paragraphe 2 g)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

g) Renforcer les mesures en place, notamment la mobilisation de ressources, pour accélérer la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement, à savoir améliorer la santé maternelle, en s'efforçant de répondre aux besoins particuliers des femmes rurales en matière de santé et de nutrition, en prenant des mesures concrètes pour leur donner accès aux meilleurs services de santé possibles, ainsi qu'à des services d'appui et à des soins de santé primaires de qualité, d'un coût abordable et universellement accessibles, dans les domaines de la santé procréative et sexuelle, tels que les soins prénatals et postnatals, les soins obstétricaux d'urgence, l'information en matière de planification de la famille et des actions d'information, de sensibilisation et d'aide pour la prévention des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, et en promouvant et protégeant les droits des femmes en matière de procréation, conformément aux dispositions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes adoptés à l'issue des conférences d'examen;

5. Projet de résolution III, paragraphe 2 h)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

h) Favoriser des infrastructures respectueuses de l'environnement et promouvoir l'accès à l'eau potable et propre et à l'assainissement, ainsi que les pratiques de cuisine et de chauffage qui sont sans danger, en vue d'améliorer la santé et la nutrition des femmes et des enfants vivant en milieu rural;

6. Projet de résolution III, paragraphe 2 k)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

k) Veiller à ce qu'il soit tenu compte des droits des femmes rurales âgées, qui doivent avoir accès sur un pied d'égalité aux services sociaux de base, aux mesures de protection et de sécurité sociales appropriées, aux ressources économiques et à leur maîtrise, ainsi qu'à des services financiers et à des infrastructures qui les rendent autonomes, en mettant l'accent sur l'aide aux femmes âgées, autochtones en particulier, qui n'ont souvent accès qu'à peu de ressources et sont plus vulnérables;

7. Projet de résolution III, paragraphe 2 l)

[Ce changement ne concerne que la version anglaise.]

8. Projet de résolution III, paragraphe 2 o)

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

o) Appuyer les femmes chefs d'entreprise et les petites exploitantes agricoles, y compris celles qui pratiquent une agriculture de subsistance, en leur facilitant l'accès aux services de vulgarisation et aux services financiers, aux intrants agricoles, à l'assainissement des eaux et à l'irrigation, aux marchés et aux techniques novatrices;